

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1971

14 août 2013

SOMMAIRE

All Mechanics Trading S.A.	94569	La Romance S.à.r.l.	94566
Apexco S.A.	94570	Larry Berlin II S.à r.l.	94608
Caballo S.A.	94562	Larry Berlin I S.à r.l.	94579
Cafal S.à r.l.	94562	Larry Berlin Lichtenberg S.à r.l.	94608
Casatex S.A.	94562	Larry Condo Holdco S.à r.l.	94604
Celsius Investment Funds SICAV	94571	LaSalle Paris Office Ventures 1 S.à r.l. ...	94569
European Seals S.A.	94572	Le Bassia S.à r.l.	94564
Geoconseils S.A.	94573	Letzre	94567
Gibeko S.A.	94562	Levine Leichtman Capital Partners IV S.à	
Helnan International S.A.	94569	r.l.	94566
I.02 Immoglobal s.à r.l.	94563	Levine Leichtman Capital Partners IV S.à	
I.05 Reckange	94563	r.l.	94565
I.14 Villa Royale Luxembourg	94563	LGIN S.à r.l.	94567
I.15 Esch	94563	Lime Invest & Co. S.C.A.	94567
IM Asset Management SA	94574	Limoreal S.A.	94571
Insurance Broker's Solution Europe	94562	Livaco S.A.	94570
International Printing Solutions S.A.	94570	Ljftjt S. à r.l.	94565
Intralux Locations S.A.	94568	LU PC VIII S.à r.l.	94567
Investissements Minéraux et Financiers		Lux Capital Finance Sàrl	94563
.....	94566	Luxembourg Low Carbon S.A.	94568
Investyor Group S.A.	94566	Luxpar Invest SCA	94572
IREF Art-Invest Hotel Services	94565	Mabuhay Garden Sàrl	94604
IREF Art-Invest KoelnTurm Services	94571	Media Outdoor S.à r.l.	94575
K7 Consult S.A.	94581	Minesco S.à r.l.	94567
K7 S.A.	94581	Moa S.A.	94588
Kettaneh Group S.A.	94564	MP MEDICAL Luxembourg S.A.	94592
Kettaneh Group S.A.	94577	Nicolar Petroleum S.à r.l.	94597
Kipling Luxembourg S.à.r.l.	94564	North American Capital Investors of Lu-	
Korinvest S.A.	94564	xembourg (NACIL)	94598
Koronea Investment S.à r.l.	94565	Ol-Beauty S.A.	94582
Koronea S.à r.l.	94566	Pendekar Holdings (HARIPUR) S.à r.l. ...	94606
L.A.M. Sofa Service S.A.	94568		

Caballo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 123.765.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CABALLO S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013085424/11.

(130105791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

Cafal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3504 Dudelange, 59, rue Pierre Krier.
R.C.S. Luxembourg B 118.318.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013085425/10.

(130105578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

Casatex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 143.165.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013085430/10.

(130106120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

Gibeko S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4601 Differdange, 65A, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 75.198.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2013085592/10.

(130105482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

Insurance Broker's Solution Europe, Société Anonyme.

Siège social: L-4972 Dippach, 68, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 108.838.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 28 juin 2013.

Pour la société

Me Martine DECKER

Notaire

Référence de publication: 2013085647/13.

(130106146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

I.02 Immoglobal s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3980 Wickrange, 7, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 42.933.

Le bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28/06/2013.

Référence de publication: 2013085640/10.

(130106113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

I.05 Reckange, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3980 Wickrange, 7, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 67.966.

Le bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28/06/2013.

Référence de publication: 2013085641/10.

(130106220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

I.14 Villa Royale Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3980 Wickrange, 7, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 75.810.

Le bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28/06/2013.

Référence de publication: 2013085644/10.

(130106408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

I.15 Esch, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3980 Wickrange, 7, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 75.811.

Le bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28/06/2013.

Référence de publication: 2013085645/10.

(130106450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

Lux Capital Finance Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.333.936,00.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 155.995.

Par résolutions signées en date du 27 juin 2013, le gérant de la société a transféré le siège social de la société du 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg au 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2013.

Pour la société

TMF Luxembourg S.A.

Signataire autorisé

Référence de publication: 2013085731/14.

(130105493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

Korinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 103.491.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013085707/9.

(130105672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

Kipling Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 116.339.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 25 juin 2013

1. MM. Jean-Christophe DAUPHIN et Georges SCHEUER ont démissionné de leur mandat de gérant de catégorie B.

2. Monsieur Vincent REGNAULT, administrateur de sociétés, né à Anderlecht (Belgique), le 4 septembre 1982, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

3. Madame Mounira MEZIADI, administrateur de sociétés, née à Thionville (France), le 12 novembre 1979, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante de catégorie B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 27 juin 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour KIPLING LUXEMBOURG S.à.r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013085701/19.

(130105633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

Kettaneh Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 158.122.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2013085697/10.

(130105304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

Le Bassia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 168.971.

EXTRAIT

Suite à une migration de l'associé unique, CONSEIL, ETUDE, REALISATION POUR L'INNOVATION EN AQUITAINE, de France à Luxembourg, l'associé unique est désormais à enregistrer comme suit:

- CERIA S.A., une société anonyme, avec adresse au 560A, rue de Neudorf, L- 2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176483.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 27 juin 2013.

Référence de publication: 2013085723/16.

(130105236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

Levine Leichtman Capital Partners IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 170.458.

Extrait des décisions prises par les associées en date du 20 juin 2013

1. M. Philippe TOUSSAINT a démissionné de son mandat de gérant de classe B.
2. M. Pierre CLAUDEL, administrateur de sociétés, né à Schiltigheim (France), le 23 mai 1978, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de classe B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 27 juin 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Levine Leichtman Capital Partners IV S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013085726/16.

(130105160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

Ljftjt S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 134.926.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013085729/9.

(130106225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

Koronea Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 169.843.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013085708/10.

(130106270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

IREF Art-Invest Hotel Services, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 163.926.

EXTRAIT

L'associé unique, dans ses résolutions du 24 juin 2013, a renouvelé les mandats des gérants.

- Mr Iain BOND, Investment Manager, 12, Charles II Street, SW1Y 4QU Londres, Royaume-Uni, gérant A.
- Mrs Stéphanie GRISIUS, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, gérant A.
- Mr Laurent HEILIGER, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, gérant A et Président du conseil de gérance.
- Mr Timothy THORP, chartered accountant, 12, Charles II Street, SW1Y 4QU Londres, Royaume-Uni, gérant A.
- Mr Heiko RÜCKER, consultant, August-Bebel-Allee 1, D-28329 Bremen, Allemagne, gérant B.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

Luxembourg, le 24 juin 2013.

Pour IREF Art-Invest Hotel Services

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2013085676/19.

(130105186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

Koronea S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 160.408.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013085709/10.

(130106271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

Investissements Minéraux et Financiers, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 22.181.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 juin 2012.

Référence de publication: 2013085670/10.

(130105471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

Investyor Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 6, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 155.943.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2013.

Pour extrait conforme

Joseph Mayor

Administrateur

Référence de publication: 2013085671/13.

(130105401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

La Romance S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3470 Dudelange, 28, rue de la Fontaine.

R.C.S. Luxembourg B 81.951.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MORBIN Nathalie.

Référence de publication: 2013085734/10.

(130106023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

Levine Leichtman Capital Partners IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 170.458.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Levine Leichtman Capital Partners IV S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013085727/11.

(130105366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

LGIN S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 104.388.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013085745/10.

(130106125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

Lime Invest & Co. S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 101.458.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 juin 2013.

Référence de publication: 2013085747/10.

(130105447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

Minesco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 500.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 10.830.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 juin 2013.

Référence de publication: 2013085784/10.

(130105602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

LU PC VIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 203, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 156.751.

Les comptes annuels au 31/12/12 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2013.

LU PC VIII Sarl
Olivier Marbaise
Dument habilité

Référence de publication: 2013085755/13.

(130105899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

Letzre, Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 49.760.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société LETZRE
Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013085744/11.

(130105376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

Luxembourg Low Carbon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 157.374.

Il résulte des résolutions de l'associé unique en date du 20 décembre 2010 de la Société Luxembourg Low Carbon S.A. les décisions suivantes:

1. Démission de l'Administrateur B à compter du 20 décembre 2010.

Monsieur Barry GREEN, ayant pour adresse professionnelle Neumattstrasse 13, 6313 Menzingen, Suisse.

2. Nomination de l'Administrateur A, à compter du 20 décembre 2010 pour prendre fin à la date de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2013.

Monsieur Barry GREEN, ayant pour adresse professionnelle Neumattstrasse 13, 6313 Menzingen, Suisse.

3. Modification de la durée du mandat de l'Administrateur B, à compter du 17 décembre 2010 pour prendre fin à la date de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2013.

Monsieur Paul HEISER, ayant pour adresse professionnelle 58, Rue Glesener, L-1630 Luxembourg.

4. Modification de la durée du mandat de l'Administrateur A, à compter du 17 décembre 2010 pour prendre fin à la date de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2013.

Monsieur Andres REIG-SCHMIDT, ayant pour adresse professionnelle 35, Berkeley Square, W1J 5BF Londres, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013085733/24.

(130105708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

Intralux Locations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 20, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 16.785.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 25/06/2013

Il ressort de l'assemblée générale extraordinaire du 25/06/2013 que:

- L'assemblée accepte de renouveler le mandat d'administrateur et de Président du Conseil d'administration de Monsieur Marcel EHLINGER demeurant à L-2440 Luxembourg, 59 rue de Rollingergrund pour une durée de six ans, soit jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2019.

- L'assemblée accepte de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Christian WAGNER demeurant à L-8562 Schweich, 32a Kraizerbucherstrooss jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2019.

- L'assemblée accepte de renouveler le mandat d'administrateur et d'administrateur-délégué de Madame Martine EHLINGER demeurant à L-8562 Schweich, 32a Kraizerbucherstrooss jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2019.

- L'assemblée accepte de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de Madame Isabelle LOUIS pour une durée de six ans, soit jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2019.

Fait à Steinfert, le 27 juin 2013.

Mandataire

Référence de publication: 2013085668/20.

(130105644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

L.A.M. Sofa Service S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4830 Rodange, 4, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 131.675.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2013.

Chotin Barbara.

Référence de publication: 2013085713/10.

(130105502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

All Mechanics Trading S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 32.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 78.241.

Il est porté à la connaissance du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et afin de mettre à jour les informations inscrites auprès de celui-ci:

- que Monsieur Patrick Goldschmidt, né à Luxembourg le 2 février 1970 avec adresse au 13, Rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg est le représentant permanent de la société Nationwide Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99746 et ayant son siège social suite à son transfert de siège intervenu le 16 décembre 2012 au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, à partir du 15 avril 2013 et ce en remplacement de Madame Rika Mamdy.

- que Monsieur Jean-Bernard Zeimet, né à Luxembourg le 05 mars 1953 avec adresse au 51, Rue de Merl, L-2146 Luxembourg est le représentant permanent de la société Tyndall Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99747 et ayant son siège social suite à son transfert de siège intervenu le 16 décembre 2012 au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, à partir du 15 avril 2013 et ce en remplacement de Madame Rika Mamdy.

- que Monsieur Patrick Goldschmidt, né à Luxembourg le 2 février 1970 avec adresse au 13, Rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg est le représentant permanent de la société Alpmann Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99739 et ayant son siège social suite à son transfert de siège intervenu le 16 décembre 2012 au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, à partir du 15 avril 2013 et ce en remplacement de Madame Rika Mamdy.

Luxembourg, le 15 avril 2013.

Pour ALL MECHANICS TRADING S.A.

Référence de publication: 2013085304/24.

(130106172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

Helnan International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 20.526.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 26 Juin 2013 à Luxembourg

L'Assemblée renouvelle pour une période de six ans le mandat d'administrateur de Monsieur Etienne Gillet, 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, d'administrateur et administrateur délégué de Monsieur Enan EL-Galaly, El Galaly, 21, Hussien Khader St., Off Abdel Aziz Fahmy St., Heliopolis, Cairo, Egypt) et de commissaire aux comptes de la société AUDITEX Sàrl, 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

L'Assemblée décide de ne pas renouveler le mandat d'administrateur de Madame Margrete Monir Gorgy.

Monsieur Mark NYKJAER-FISHER, né à Ikast-Brande (Danemark) le 30 mai 1984, demeurant Helnan Marselis Hotel, Strandvejen 25, 8000 Aarhus C, Danemark, est nommé en tant que nouvel administrateur.

Le mandat des administrateurs, administrateur délégué et commissaire aux comptes se terminera à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir en 2019.

Pour copie conforme

Enan Galaly / Mark Fisher

Chairman / Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013085627/20.

(130105509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

LaSalle Paris Office Ventures 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 136.544.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013085722/10.

(130106185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

Apexco S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 32.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 82.732.

Il est porté à la connaissance du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et afin de mettre à jour les informations inscrites auprès de celui-ci:

- que Monsieur Patrick Goldschmidt, né à Luxembourg le 2 février 1970 avec adresse au 13, Rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg est le représentant permanent de la société Nationwide Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99746 et ayant son siège social au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, à partir du 15 avril 2013 et ce en remplacement de Madame Rika Mamdy.

- que Monsieur Jean-Bernard Zeimet, né à Luxembourg le 05 mars 1953 avec adresse au 51, Rue de Merl, L-2146 Luxembourg est le représentant permanent de la société Tyndall Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99747 et ayant son siège social au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, à partir du 15 avril 2013 et ce en remplacement de Madame Rika Mamdy.

- que Monsieur Patrick Goldschmidt, né à Luxembourg le 2 février 1970 avec adresse au 13, Rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg est le représentant permanent de la société Alpmann Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99739 et ayant son siège social au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, à partir du 15 avril 2013 et ce en remplacement de Madame Rika Mamdy.

Luxembourg, le 15 avril 2013.

Pour APEXCO S.A.

Référence de publication: 2013085329/24.

(130106173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

International Printing Solutions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 117.197.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement commercial VI no 883/13 du 27 juin 2013, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, siégeant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et ordonné la liquidation de la société INTERNATIONAL PRINTING SOLUTIONS S.A. en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée.

Ledit jugement a nommé juge-commissaire Madame Martine LEYTEM, premier juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et désigné comme liquidateur Maître Laurent BIZZOTTO, avocat, demeurant à Luxembourg.

Les créanciers sont invités à déposer leurs déclarations de créances au greffe du tribunal de commerce de ce siège avant le 18 juillet 2013.

Luxembourg, le 27 juin 2013.

*Pour extrait conforme**Laurent BIZZOTTO**Le liquidateur*

Référence de publication: 2013085667/20.

(130105222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

Livaco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 121.140.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LIVACO S.A.

Référence de publication: 2013085751/10.

(130106315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

Celsius Investment Funds SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 132.073.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration de la Société en date du 7 juin 2013

En date du 7 juin 2013, le conseil d'administration de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Madame Rekha MISRA de son mandat d'administrateur de la Société avec effet au 25 avril 2013;

- de coopter Monsieur Paul Stephen HOPKINS, né le 15 mars 1961 à Bexley, Royaume-Uni, résidant professionnellement à l'adresse suivante: Level 28, One Raffles Quay, South Tower, Singapour 048583, Singapour, en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet immédiat et ce jusqu'à la prochaine assemblée générale de la Société qui se tiendra en l'année 2014.

Le conseil d'administration de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Claude KREMER
- Monsieur Gavin CHAPMAN
- Monsieur Paul Stephen HOPKINS

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2013.

Celsius Investment Funds SICAV

Signature

Référence de publication: 2013085401/23.

(130105513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

IREF Art-Invest KoelnTurm Services, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 163.929.

EXTRAIT

L'associé unique, dans ses résolutions du 24 juin 2013, a renouvelé les mandats des gérants.

- Mr Iain BOND, Investment Manager, 12, Charles II Street, SW1Y4QU Londres, Royaume-Uni, gérant A.
- Mrs Stéphanie GRISIUS, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, gérant A,
- Mr Laurent HEILIGER, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, gérant A et Président du conseil de gérance.

- Mr Timothy THORP, chartered accountant, 12, Charles II Street, SW1Y 4QU Londres, Royaume-Uni, gérant A.

- Mr Heiko RÜCKER, consultant, August-Bebel-Allee 1, D-28329 Bremen, Allemagne, gérant B.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

Luxembourg, le 24 juin 2013.

Pour IREF Art-Invest KoelnTurm Services

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2013085679/20.

(130105162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

Limoreal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 104.512.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LIMOREAL S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013085748/11.

(130105961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

European Seals S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 168.455.

Par résolutions prises en date du 5 juin 2013, l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes:

1. acceptation, avec effet au 11 avril 2013, de la démission de Alexandre Prost-Gargoz, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de Membre du Conseil d'Administration;

2. ratification, avec effet au 11 avril 2013, de la cooptation de Robert Brimeyer, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de Membre du Conseil d'Administration, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2012 et qui se tiendra en 2013;

3. renouvellement, avec effet immédiat, du mandat des Membres du Conseil d'Administration suivants:

- Frank Przygodda, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

- Baudouin d'Herouville, avec adresse au 20, Place Vendôme, 75001 Paris, France,

- Robert Brimeyer, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014;

4. renouvellement, avec effet immédiat, du mandat de commissaire aux comptes de Manfred Schneider, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2013.

Référence de publication: 2013085508/26.

(130105592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

Luxpar Invest SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-9980 Wilwerdange, 28, Gédigerweeg.

R.C.S. Luxembourg B 170.242.

L'an deux mille treize, le trois juin.

Par devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions LUXPAR INVEST SCA, avec siège social à L-9980 Troisvierges (Wilwerdange) 28 Gédigerweeg, constituée suivant acte reçu par le notaire Anja HOLTZ, alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 29 juin 2012, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 2058 du 20 août 2012, inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 170.242.

L'assemblée est ouverte à 10 heures 50 sous la présidence de l'associé commandité gérant, LUXPAR EUDIAL MANAGEMENT SA, représentée par Monsieur Didier DECOSTER, Administrateur et porteur de procurations établies sous seing privé, demeurant B-4130 ESNEUX, qui désignent comme scrutateur et secrétaire Mademoiselle Nabila BOULKAI-BET, demeurant à Audun-le-Tiche.

Lesdites procurations ci-dessus visées resteront annexées à la présente après avoir été signées NE VARIETUR par le notaire et les parties en présence.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour:

Ordre du jour

1. Modification de la dénomination sociale du gérant commandité;

2. Adaptation en conséquence de l'article 1 et 14 des statuts.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le gérant à proposer les points figurant à l'ordre du jour. L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale prend acte du changement de la dénomination sociale de son gérant commandité qui sera désormais LUXPAR MANAGEMENT et non plus LUXPAR EUDIAL MANAGEMENT.

Deuxième résolution

Suite à cette modification, l'assemblée décide d'adapter les statuts de la société comme suit:

Art. 1^{er}. Il existe entre LUXPAR MANAGEMENT Société Anonyme, le titulaire des Actions de Commandité ayant les qualités d'associé commandité et de gérant de la société (l'Associé Commandité), d'une part et les titulaires et souscripteurs des actions ordinaires et tous ceux qui en deviendront Actionnaires, une société sous la forme d'une société en commandite par actions sous la dénomination de LUXPAR INVEST S.C.A. (ci-après la «Société»).

Art. 14. La Société sera gérée par LUXPAR MANAGEMENT en tant qu'Associé Commandité de la Société. Les autres Actionnaires de la Société ne peuvent pas participer ou interférer dans la gestion de la Société.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 11 heures.

Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 900.-EUR

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire.

Signé: BOULKAIBET; DECOSTER; HOLTZ.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 juin 2013. Relation EAC/2013/7110. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur ff. (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Esch-sur-Alzette, le 14 juin 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013085763/60.

(130105445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

Geoconseils S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8303 Capellen, 85-87, Parc d'Activités Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 101.985.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 17 mai 2013:

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Marcel HETTO, avec adresse professionnelle au 85-87, Parc d'Activité, L- 8303 Capellen, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Johannes VERHAREN, avec adresse professionnelle au 85-87, Parc d'activité, L- 8303 CAPELLEN, aux fonctions d'administrateur et administrateur-délégué;

- Monsieur Michael NAUHEIMER, avec adresse professionnelle au 85-87, Parc d'Activité, L- 8303 CAPELLEN, aux fonctions d'administrateur et administrateur-délégué;

- Monsieur Denis CRIDEL, avec adresse professionnelle au 85-87, Parc d'Activité, L- 8303 Capellen, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Marc CZAPLA, avec adresse professionnelle au 85-87, Parc d'Activité, L- 8303 Capellen, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

L'Assemblée nomme aux fonctions de Réviseur d'entreprises la société AUDITEURS associés avec siège social au 32, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 17 mai 2013:

Conformément à l'article 9 des statuts de la société, le Conseil d'Administration nomme comme administrateurs-délégués de la société, Messieurs Michael Nauheimer et Johannes Verharen, avec le droit de signature individuelle pour la gestion journalière.

Luxembourg, le 27 juin 2013.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2013085586/32.

(130105308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

IM Asset Management SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 53, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 142.538.

L'an deux mille treize, le vingt juin.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «IM ASSET Management S.A.», avec siège social à L-9053 Ettelbruck, 53 Avenue J.F. Kennedy.

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 16 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 2719, du 7 novembre 2008,

inscrite au Registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142.538

La séance est ouverte à 14 heures sous la présidence de Monsieur Marco FIEGER, expert-comptable, né à Ettelbruck le 27 juin 1969 (matricule 1969 06 27 119), demeurant à Bürden

L'assemblée décide à l'unanimité de renoncer à la nomination d'un scrutateur et d'un secrétaire.

Le Président de l'assemblée expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les points suivants ont été portés à l'ordre du jour:

1.- Modification de l'article 3 des statuts;

2.- Divers

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents, ainsi que par le membre du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Unique résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité de modifier l'article 3 des statuts qui aura la teneur suivante:

« **Art. 3.** Elle a pour objet la détention d'immeubles au Luxembourg et à l'étranger, ainsi que la mise en valeur de ces immeubles ainsi que le conseil économique, les prestations administratives en tout genre et commerce en tout genre.

La société a également pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes les entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

Elle pourra emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.»

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée.

Déclaration

Les actionnaires déclarent que les fonds servant à la libération du capital ne proviennent pas, respectivement que l'objet de la société à constituer ne couvre pas que la société se livre(ra) à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef des présentes à environ six cent cinquante euros (650,00 €).

Les frais des présentes sont à charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite, les comparants, connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Marco FIEGER, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, Le 21 juin 2013. Relation: DIE/2013/7862. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur pd. (signé): Recken.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 27 juin 2013.

Référence de publication: 2013085660/65.

(130105618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

Media Outdoor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 102.893.

In the year two thousand and thirteen, on the eighteenth day of June.

Before Us Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, who will remain depositary of the present original deed.

THERE APPEARED

"ADVENT FUNDS LLC", a limited liability corporation formed under the laws of Delaware, with registered office at 75, State Street, Boston MA-02109, United States of America, acting in its capacity as General Partner of OUTDOOR AVENUE L.P., a limited partnership formed under the laws of England, with registered office at 400, Capability Green, Luton LUI 3LU, United Kingdom;

here represented by Mrs Linda HARROCH, lawyer, residing in Howald, Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Boston on 17 June 2013.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of Media Outdoor S.à r.l. (hereinafter the "Company") a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 76, Grand Rue, L-1660 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 102.893, incorporated pursuant to a notarial deed dated 10 August 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial C"), dated 11 November 2004, number 1173, page 56258 and whose by laws have been amended for the last time pursuant to a notarial deed on 21 December 2012, published in the Memorial C dated 10 April 2013, number 848, page 40693.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to dissolve and to put the Company into liquidation as of the date of the present deed.

Second resolution

The sole shareholder decides to appoint, as liquidator of the Company, Florida Liquidator Ltd, a Limited Company incorporated in the British Virgin Islands with registered office at PO Box 3175 Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

Third resolution

The sole shareholder decides that the liquidator shall receive the powers and compensations as determined hereafter.

The liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148 bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law").

The liquidator may accomplish all the acts provided for by article 145 of the 1915 Law, without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The liquidator may exempt the registrar of mortgages from proceeding with any automatic registration; renounce all in rem rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove any attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other encumbrance.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The liquidator may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

The liquidator may distribute the Company's assets to the sole shareholder in cash or in kind to its willingness.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille treize, le dix-huit juin.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

A COMPARU

«ADVENT FUNDS LLC», une limited liability corporation, régie par les lois du Delaware, ayant son siège social au 75, State Street, Boston MA-02109, Etats-Unis d'Amérique, agissant en sa qualité de General Partner de OUTDOOR AVENUE L.P., Limited Partnership, régie suivant les lois d'Angleterre, ayant son siège social au 400, Capability Green, Luton LUI 3LU, Royaume-Uni;

ici représentée par Madame Linda Harroch, avocat, demeurant à Howald, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Boston, en date du 17 juin 2013.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associée unique de «Media Outdoor S.à r.l.» (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social au 76, Grand Rue, L-1660 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 102.893, constituée suivant acte notarié en date du 10 août 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 11 novembre 2004, numéro 1173, page 56258 (le «Mémorial C») et dont les statuts ont été amendés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 21 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 10 avril 2013, numéro 848, page 40693.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de dissoudre et de mettre la Société en liquidation en date du présent acte.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de nommer en tant que liquidateur, Florida Liquidator Ltd, une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à PO Box 3175, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, immatriculée au registre des Iles Vierges Britanniques.

Troisième résolution

L'associé unique décide que le liquidateur recevra les pouvoirs et rémunérations comme déterminés ci-après.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus ainsi que prévu aux articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»).

Le liquidateur peut accomplir tous les actes visés à l'article 145 de la Loi de 1915, sans demander l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où cette autorisation serait requise.

Le liquidateur peut exempter le registre des hypothèques de faire une inscription automatique; renoncer à tous les droits réels, droits préférentiels, hypothèques, actions en rescision; enlever les charges, avec ou sans paiement de toutes les inscriptions préférentielles ou hypothécaires, transcriptions, charges, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur n'a pas à faire l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dans une étendue et pour une durée qu'il fixera.

Le liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société à l'associé unique en numéraire ou en nature selon sa volonté.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne prenant la parole, l'assemblée est close.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais déclare qu'à la demande du comparant le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, en foi de quoi, le présent document a été préparé à Luxembourg, à la date donnée en tête.

Le document ayant été lu au comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, le comparant a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: L. HARROCH, C. WERSANDT.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 20 juin 2013. Relation: EAC/2013/7996. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2013085781/106.

(130105564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

Kettaneh Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 158.122.

L'an deux mille treize, le vingt-trois mai.

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme KETTANEH GROUP S.A., ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse, (ci-après dénommée «la Société»), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 158.122. La Société a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 3 décembre 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 692 du 12 avril 2011.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 10.00 heures par Madame Martine Zellinger, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant comme Président et désignant Madame Cheryl Geschwind, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme secrétaire de l'assemblée.

L'assemblée nomme scrutatrice Madame Marina Muller, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Ces trois personnes forment le bureau de l'assemblée.

Etant ainsi formé, le bureau de l'assemblée dresse la liste de présence qui, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire représentant les actionnaires et par les membres du bureau et le notaire, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations et sera soumise ensemble avec le présent acte aux formalités d'enregistrement.

Le Président déclare et demande au notaire d'acter que:

I L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Modification de l'article 4 paragraphe 1 des statuts de la Société par l'ajout d'un nouveau paragraphe, de sorte que l'article 4 paragraphe 1 des statuts de la Société aura dorénavant la teneur suivante:

«La Société a pour objet:

- toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères.

- la constitution, la participation et l'actionnariat la souscription au capital sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères de toutes sortes.

- la détention, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations et investissements.

En outre, la Société est en droit de procéder à l'acquisition et au développement de brevets et licences s'y rapportant.»

2. Modification de l'article 18 par l'ajout de deux nouveaux paragraphes, de sorte que l'article 18 des statuts de la Société aura dorénavant la teneur suivante:

«Le conseil d'administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et pour effectuer les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale, au comité exécutif ou au président du conseil d'administration par la loi ou par les statuts est de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour constituer tous genres de sociétés au Luxembourg et à l'étranger d'en devenir partenaire, actionnaire de souscrire à leur capital, et administrer et gérer ces actionnariats et investissements.

Le conseil d'administration a notamment le droit de constituer des sociétés, d'en devenir actionnaire et de les administrer.

Le conseil d'administration peut notamment, à la majorité des % des administrateurs en exercice, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, acheter, vendre, échanger, acquérir et aliéner tous biens meubles et droits, acquérir, construire ou prendre à bail, même pour plus de neuf ans, le ou les immeubles nécessaires aux services de la société et aliéner ce ou ces immeubles s'il échet, prêter ou emprunter à court ou à long terme avec ou sans garantie, assumer tous engagements de caution; consentir et accepter toutes garanties hypothécaires ou autres avec ou sans clause de voie parée; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toute inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions, sans qu'il soit nécessaire de justifier d'aucun paiement; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office, accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas des paiements ordinaires d'administration, remettre toutes dettes, transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux, proroger toutes juridictions, renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Il peut également distribuer des acomptes sur dividendes en observant les conditions prévues par la loi.»

3. Divers

II. Que les actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III. Que l'intégralité du capital social étant représenté à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires représentés, se reconnaissant dûment convoqué et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du Président et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote unanime les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 4 paragraphe 1 des statuts de la Société par l'ajout d'un nouveau paragraphe, de sorte que l'article 4 paragraphe 1 des statuts de la Société aura dorénavant la teneur suivante:

«La Société a pour objet:

- toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères.

- la constitution, la participation et l'actionnariat, la souscription au capital sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères de toutes sortes.

- la détention, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations et investissements.

En outre, la Société est en droit de procéder à l'acquisition et au développement de brevets et licences s'y rapportant.».

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 18 des statuts de la Société par l'ajout de deux nouveaux paragraphes, de sorte que l'article 18 des statuts de la Société aura dorénavant la teneur suivante:

«Le conseil d'administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et pour effectuer les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale, au comité exécutif ou au président du conseil d'administration par la loi ou par les statuts est de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour constituer tous genres de sociétés au Luxembourg et à l'étranger, d'en devenir partenaire, actionnaire, de souscrire à leur capital, et administrer et gérer ces actionnariats et investissements.

Le conseil d'administration a notamment le droit de constituer des sociétés, d'en devenir actionnaire et de les administrer.

Le conseil d'administration peut notamment, à la majorité des 3/4 des administrateurs en exercice, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, acheter, vendre, échanger, acquérir et aliéner tous biens meubles et droits, acquérir, construire ou prendre à bail, même pour plus de neuf ans, le ou les immeubles nécessaires aux services de la société et aliéner ce ou ces immeubles s'il échet, prêter ou emprunter à court ou à long terme avec ou sans garantie, assumer tous engagements de caution; consentir et accepter toutes garanties hypothécaires ou autres avec ou sans clause de voie parée; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toute inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions, sans qu'il soit nécessaire de justifier d'aucun paiement;

dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office, accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas des paiements ordinaires d'administration, remettre toutes dettes, transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux, proroger toutes juridictions, renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Il peut également distribuer des acomptes sur dividendes en observant les conditions prévues par la loi.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en une langue connue des comparants, lesdits comparants ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: M. ZELLINGER, C. GESCHWIND, M. MULLER et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 mai 2013. LAC/2013 /23505. Reçu soixante quinze euros € 75,-.

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 27 juin 2013.

Référence de publication: 2013085698/110.

(130105305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

Larry Berlin I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 159.506.

In the year two thousand and thirteen, on the tenth day of the month of June.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Larry Holdco S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited company) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) of Luxembourg under number B 159.253 (the "Sole Shareholder"),

represented by Joe Zeaiter, jurist, professionally residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 7 June 2013 which shall remain annexed to the present deed after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary,

being the Sole Shareholder of Larry Berlin I S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited company) having its registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) of Luxembourg under number B 159.506 (the "Company"), incorporated on 14 February 2011 pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") on 1 June 2011, number 1184.

The articles of association of the Company have been amended for the last time by deed of Maître Francis Kessler, prenamed, on 25 February 2011, published in the Mémorial on 2 July 2011, number 1453.

The appearing party, acting in the above mentioned capacity, declared and requested the notary to record as follows:

1. The Sole Shareholder holds all the five hundred (500) shares in issue in the Company so that the total share capital is represented and resolutions can be validly taken by the Sole Shareholder.

2. The item on which a resolution is to be taken is as follows:

Amendment of the third paragraph of article 2 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

"The Company may borrow in any form except by way of public offer. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets."

Thereafter the following resolution was passed by the Sole Shareholder of the Company:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolved to amend the third paragraph of article 2 of the articles of incorporation of the Company as follows:

"The Company may borrow in any form except by way of public offer. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other

company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets"

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a German translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and German version, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading this deed the appearing party signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorhergehenden Englischen Textes:

Im Jahre zweitausenddreizehn, am zehnten Tage des Monats Juni.

Vor Uns, Maître Henri Hellinckx, Notar mit Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

Larry Holdco S.à r.l., eine société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) nach luxemburgischem Recht, mit Gesellschaftssitz in 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, mit einem Gesellschaftskapital von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), eingetragen im Registre de Commerce et des Sociétés (Handels- und Gesellschaftsregister) von und zu Luxemburg, unter der Nummer B 159.253 (der «Alleinige Gesellschafter»),

hier vertreten durch Herr Joe Zeaiter, Jurist, beruflich wohnhaft in Luxemburg, gemäß einer Vollmacht ausgestellt am 7. Juni 2013, welche gegenwärtiger Urkunde beigelegt wird nachdem sie ne varietur durch den Vollmachtnehmer und den unterzeichnenden Notar unterschrieben wurde.

als Alleiniger Gesellschafter der Larry Berlin I S.à r.l., eine société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung), mit Gesellschaftssitz in 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, mit einem Gesellschaftskapital von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) eingetragen im Registre de Commerce et des Sociétés (Handels- und Gesellschaftsregister) von und zu Luxemburg, unter der Nummer B 159.506 (die «Gesellschaft»), gegründet am 14. Februar 2011 gemäß Urkunde aufgenommen durch Maître Francis Kessler, Notar mit Amtssitz in Esch-sur-Alzette, veröffentlicht am 1. Juni 2011 im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (das «Mémorial»), Nummer 1184.

Die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt gemäß Urkunde aufgenommen durch Maître Francis Kessler, vorbenannt, am 25. Februar 2011 abgeändert und im Mémorial, Nummer 1453, am 2. Juli 2011 veröffentlicht.

Der Erschienene gibt, in Ausübung seines obenerwähnten Amtes, folgende Erklärungen ab und ersucht den amtierenden Notar folgendes zu beurkunden:

1. Der Alleinige Gesellschafter der Gesellschaft hält alle fünfhundert (500) von der Gesellschaft ausgegebenen Gesellschaftsanteile, so dass das gesamte Gesellschaftskapital vertreten ist und wirksam über alle Punkte der Tagesordnung entschieden werden kann.

2. Der Punkt über den ein Beschluss getroffen werden soll ist der folgende:

Abänderung vom dritten Absatz in Artikel 2 der Satzung der Gesellschaft mit folgendem Wortlaut:

"Die Gesellschaft kann Anleihen in jedweder Form tätigen, mit Ausnahme von öffentlichem Zeichnungsangebot. Die Gesellschaft kann flüssige Geldmittel ausleihen, einschließlich des Erlöses aus Kreditaufnahmen und/oder Ausgaben von Schuldverschreibungen zugunsten ihrer Tochtergesellschaften, Gesellschaften, die der gleichen Gesellschaftsgruppe wie sie selbst angehören, oder jedweder anderer Gesellschaft. Die Gesellschaft kann ebenfalls Garantien und Sicherheitsinteressen zugunsten von Dritten gewähren, um ihre Verpflichtungen oder die ihrer Tochtergesellschaften, Gesellschaften, die der gleichen Gesellschaftsgruppe wie sie selbst angehören, oder jedweder anderer Gesellschaften zu besichern. Die Gesellschaft kann zudem sämtliche oder einige ihrer Vermögenswerte als Sicherheit verpfänden, übertragen, belasten oder auf andere Weise Sicherheiten erschaffen".

Danach wurde der folgende Beschluss vom Alleinigen Gesellschafter getroffen:

Alleiniger Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter hat beschlossen, den dritten Absatz von Artikel 2 der Satzung der Gesellschaft wie folgt zu ändern:

„Die Gesellschaft kann Anleihen in jedweder Form tätigen, mit Ausnahme von öffentlichem Zeichnungsangebot. Die Gesellschaft kann flüssige Geldmittel ausleihen, einschließlich des Erlöses aus Kreditaufnahmen und/oder Ausgaben von Schuldverschreibungen zugunsten ihrer Tochtergesellschaften, Gesellschaften, die der gleichen Gesellschaftsgruppe wie sie selbst angehören, oder jedweder anderer Gesellschaft. Die Gesellschaft kann ebenfalls Garantien und Sicherheitsinteressen zugunsten von Dritten gewähren, um ihre Verpflichtungen oder die ihrer Tochtergesellschaften, Gesellschaften, die der gleichen Gesellschaftsgruppe wie sie selbst angehören, oder jedweder anderer Gesellschaften zu besichern. Die Gesellschaft kann zudem sämtliche oder einige ihrer Vermögenswerte als Sicherheit verpfänden, übertragen, belasten oder auf andere Weise Sicherheiten erschaffen.,,

Der amtierende Notar, der englischen Sprache kundig, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der vorgenannten Partei diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Verlesung und Erklärung des Vorstehenden an den Erschienenen hat dieser mit dem amtierenden Notar diese Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: J. ZEAITER und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 juin 2013. Relation: LAC/2013/26576. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - Der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 24. Juni 2013.

Référence de publication: 2013085714/109.

(130105547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

**K7 Consult S.A., Société Anonyme,
(anc. K7 S.A.).**

Siège social: L-9161 Ingeldorf, 27, rue de la Sûre.

R.C.S. Luxembourg B 142.353.

L'an deux mille treize, le vingt juin.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme K7 S.A., avec siège social à L-9161 Ingeldorf, 27, rue de la Sûre..

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 13 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 2674, du 3 novembre 2008,

inscrite au Registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142.353.

La séance est ouverte à 14 heures sous la présidence de Monsieur Daniel REDING, expert-comptable, né le 16 mars 1968 à Ettelbruck, demeurant à L-9161 Ingeldorf, 27, rue de la Sûre

L'assemblée décide à l'unanimité de renoncer à la nomination d'un scrutateur et d'un secrétaire.

Le Président de l'assemblée expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les points suivants ont été portés à l'ordre du jour:

1.- Modification de l'article 3 des statuts;

2.- Divers

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, ainsi que par le membre du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité de modifier l'article 3 des statuts qui aura la teneur suivante:

« **Art. 3.** Elle a pour objet la détention d'immeubles au Luxembourg et à l'étranger, ainsi que la mise en valeur de ces immeubles ainsi que le conseil économique, les prestations administratives en tout genre et commerce en tout genre.

La société a également pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes les entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations géné-

ralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

Elle pourra emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité de modifier l'article 1 des statuts qui aura la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Par la présente il est formé une société anonyme sous la dénomination de "K7 Consult S.A."
Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée.

Déclaration

Les actionnaires déclarent que les fonds servant à la libération du capital ne proviennent pas, respectivement que l'objet de la société à constituer ne couvre pas que la société se livre(ra) à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef des présentes à environ six cent cinquante euros (650,00 €). Les frais des présentes sont à charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite, les comparants, connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Daniel REDING, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, Le 21 juin 2013. Relation: DIE/2013/7863. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur pd. (signé): Recken.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 27 juin 2013.

Référence de publication: 2013085712/68.

(130106013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

OI-Beauty S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 166.558.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-ninth of May;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Was held an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of the public limited company ("société anonyme") "OI-Beauty S.A.", (the "Company"), established and having its registered office in L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, registered with the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 166558, originally incorporated under the name "OI-Games 3 S.A.", pursuant to a deed of the undersigned notary, on January 23, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 740 of March 20, 2012,

and whose articles of association have been amended pursuant to deeds of the undersigned notary:

- on June 28, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2001 of August 11, 2012, containing the adoption by the Company of its current denomination; and
- on October 4, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2919 of December 1, 2012.

The Meeting is presided by Mrs. Sonja BEMTGEN, criminologue, professionally residing in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary and the Meeting elects as scrutineer Mrs Sarah LOBO, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state the following:

A) That the agenda of the Meeting is the following:

Agenda

1. Cancellation of the current authorised capital;

2. Acknowledgment, in relation to the creation of a new authorized share capital, of the special report of the board of directors issued in accordance with article 32-3 (5) of the law of 10 August 1915, as amended, explaining, inter alia, the reasons why the board of directors shall be authorized to remove or limit the preferential subscription right of the shareholders when issuing new shares under the authorized capital and to approve the granting to the board of directors of the power to remove or limit the preferential subscription right of the shareholders when doing so;

3. Creation of an authorized capital for an amount of one hundred million Euros (EUR 100,000,000.-) authorizing the sole director or the board of directors, during a period ending on December 31, 2017, to increase once or several times the subscribed capital within the limits of the authorized capital without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the new shares issued;

4. Amendment of article 5 of the articles of association in order to allow the board of directors to issue convertible bonds in the framework of the authorised capital.

Article 5, will thus read as follows:

" Art. 5. Capital - Shares.

5.1. The subscribed corporate capital is set one million four hundred and three thousand seven hundred and twenty Euros (EUR 1,403,720.-), divided into one hundred twenty-four thousand three hundred fifty-eight (124,358) Ordinary Class A Shares and sixteen thousand fourteen (16,014) Ordinary Class B Shares of a par value of ten Euros (EUR 10,-) each.

5.2. The authorized capital is set at EUR 100,000,000.- (one hundred million Euros) divided into 10,000,000 (ten million) shares with a par value of EUR 10.- (ten Euro) each, comprising Ordinary Class A Shares (Class A Shares) and Ordinary Class B Shares (Class B Shares). The Ordinary Class A Shares will be issued with a share premium to be determined during any increase of the capital.

5.3. The authorized and the subscribed capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the shareholders adopted in the manner required for amending these Articles of Incorporation.

5.4. Furthermore the Board of Directors is authorized, during a period ending on December 31, 2017, to increase from time to time the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. This increase of capital may be subscribed and shares issued with or without issue premium and paid up by contribution in kind or cash, by incorporation of claims in any other way to be determined by the Board of Directors. The Board of Directors is specifically authorized to proceed to such issues without reserving for the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued. The Board of Directors may delegate to any duly authorized Director or officer of the Company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

5.5. Each time the Board of Directors shall act to render effective an increase of the subscribed capital, the present article shall be considered as automatically amended in order to reflect the result of such action.

5.6. Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds or bonds with warrants, in bearer or other form, in any denomination and payable in any currency, being understood that any issue of convertible bonds or bonds with warrants can only be made under the legal provisions regarding the authorized capital, within the limits of the authorized capital as specified here-above and especially under the provisions of article 32-4 of the Law.

5.7. The board of directors shall fix the nature, price, rate of interest, conditions of issue and repayment and all other terms and conditions thereof.

5.8. A register of registered bonds will be kept at the registered office of the Company.

5.9. The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by law.

5.10. Any share premium may be distributed by the shareholders' meeting in the form of distribution of free reserves of the Company."

5. Miscellaneous.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the Meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the Meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present Meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the Meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

94584

First resolution

The Meeting decides to cancel the current authorised capital.

Second resolution

The Meeting acknowledges, in relation to the creation of an authorized share capital, the special report of the board of directors issued in accordance with article 32-3 (5) of the law of 10 August 1915, as amended, explaining, inter alia, the reasons why the board of directors shall be authorized to remove or limit the preferential subscription right of the shareholders when issuing new shares under the authorized capital and approves the granting to the board of directors of the power to remove or limit the preferential subscription right of the shareholders when doing so.

The Meeting resolves that such report complies with said article 32-3 (5).

Third resolution

The Meeting resolves to introduce a new authorized share capital of an amount of one hundred million Euros (EUR 100,000,000.-), authorizing the sole director or the board of directors, during a period ending on December 31, 2017, to increase once or several times the subscribed capital within the limits of the authorized capital without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the new shares issued. When issuing shares within the limits of the authorized capital and subject to any mandatory provisions of the law, the board of directors shall be entitled to determine the number of shares to be issued, the subscription price of such shares and, as the case may be, the payment of a share premium by the subscribers.

Fourth resolution

As a result of the foregoing, the Meeting decides to amend article 5 of the articles of association as follows:

" Art. 5. Capital - Shares.

5.1. The subscribed corporate capital is set one million four hundred and three thousand seven hundred and twenty Euros (EUR 1,403,720.-), divided into one hundred twenty-four thousand three hundred fifty-eight (124,358) Ordinary Class A Shares and sixteen thousand fourteen (16,014) Ordinary Class B Shares of a par value of ten Euros (EUR 10,-) each.

5.2. The authorized capital is set at EUR 100,000,000.- (one hundred million Euros) divided into 10,000,000 (ten million) shares with a par value of EUR 10.- (ten Euro) each, comprising Ordinary Class A Shares (Class A Shares) and Ordinary Class B Shares (Class B Shares). The Ordinary Class A Shares will be issued with a share premium to be determined during any increase of the capital.

5.3. The authorized and the subscribed capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the shareholders adopted in the manner required for amending these Articles of Incorporation.

5.4. Furthermore the Board of Directors is authorized, during a period ending on December 31, 2017, to increase from time to time the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. This increase of capital may be subscribed and shares issued with or without issue premium and paid up by contribution in kind or cash, by incorporation of claims in any other way to be determined by the Board of Directors. The Board of Directors is specifically authorized to proceed to such issues without reserving for the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued. The Board of Directors may delegate to any duly authorized Director or officer of the Company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

5.5. Each time the Board of Directors shall act to render effective an increase of the subscribed capital, the present article shall be considered as automatically amended in order to reflect the result of such action.

5.6. Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds or bonds with warrants, in bearer or other form, in any denomination and payable in any currency, being understood that any issue of convertible bonds or bonds with warrants can only be made under the legal provisions regarding the authorized capital, within the limits of the authorized capital as specified here-above and especially under the provisions of article 32-4 of the Law.

5.7. The board of directors shall fix the nature, price, rate of interest, conditions of issue and repayment and all other terms and conditions thereof.

5.8. A register of registered bonds will be kept at the registered office of the Company.

5.9. The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by law.

5.10. Any share premium may be distributed by the shareholders' meeting in the form of distribution of free reserves of the Company."

No further item being on the agenda of the Meeting and none of the shareholders present or represented asking to speak, the Chairman then adjourned the Meeting.

94585

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand three hundred Euros.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said appearing persons together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-neuf mai;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") des actionnaires de la société anonyme "OI-Beauty S.A.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 166558, constituée originellement sous le nom de "OI-Games 3 S.A.", suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 23 janvier 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 740 du 20 mars 2012,

et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçu par le notaire instrumentant:

- le 28 juin 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2001 du 11 août 2012, contenant notamment l'adoption par la Société de sa dénomination actuelle; et

le 4 octobre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2919 du 1^{er} décembre 2012.

L'Assemblée est présidée par Madame Sonja BEMTGEN, criminologue, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire et l'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Sarah LOBO, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Suppression du capital autorisé actuel;

2. Reconnaissance, en relation avec la création d'un capital autorisé, du rapport spécial du conseil d'administration émis conformément à l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, expliquant, entre autres, les raisons pour lesquelles le conseil d'administration doit être autorisé à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires au moment de l'émission de nouvelles actions au moyen du capital autorisé et approbation de la faculté accordée au conseil d'administration de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires en procédant de la sorte;

3. Création d'un capital autorisé pour un montant de cent millions d'Euros (EUR 100.000.000,-) autorisant l'administrateur unique ou le conseil d'administration, pendant une période se terminant le 31 décembre 2017, d'augmenter une ou plusieurs fois le capital souscrit dans les limites du capital autorisé, sans réserver pour les actionnaires existant un droit de souscription préférentiel pour la souscription des nouvelles actions émises;

4. Modification de l'article 5 des statuts afin de permettre le conseil d'administration d'émettre des obligations convertibles dans le cadre du capital autorisé.

L'article 5, sera donc comme suit:

" Art. 5. Capital - Actions.

5.1. Le capital social souscrit est fixé à un million quatre cent trois mille sept cent vingt euros (EUR 1.403.720,-), divisé en cent vingt-quatre mille trois cent cinquante-huit (124.358) Actions Ordinaires de Classe A et seize mille quatorze (16.014) Actions Ordinaires de Classe B d'une valeur nominale de dix Euros (EUR 10.-) chacune.

5.2. Le capital autorisé est fixé à EUR 100.000.000,- (cent millions d'Euros) qui sera divisé en 10.000.000 (dix millions) d'actions de EUR 10.- (dix Euros) chacune, réparti en Actions Ordinaires de Classe A (les Actions de Classe A) et en Actions Ordinaires de Classe B (les Actions de Classe B). Les porteurs d'actions Ordinaires de Classe A paieront une prime d'émission, dont le montant sera déterminé à chaque augmentation de capital.

5.3. Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

5.4. En outre le conseil d'administration est, pendant une période se terminant le 31 décembre 2017, autorisé à augmenter en temps utile qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission et libérées par apport en nature ou en numéraire, par compensation avec des créances ou de toute autre manière à déterminer par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

5.5. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

5.6. Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires ou convertibles ou obligations avec bons de souscription, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ou obligations avec bons de souscription ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la Loi.

5.7. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

5.8. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

5.9. La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

5.10. Toute prime d'émission peut être distribuée par l'assemblée générale des actionnaires sous la forme de la distribution des réserves libres de la Société.

5. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de supprimer le capital autorisé actuel.

Deuxième résolution

L'Assemblée reconnaît, relativement à la création d'un capital social autorisé, le rapport spécial du conseil d'administration émis conformément à l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, expliquant, entre autres, les raisons pour lesquelles le conseil d'administration doit être autorisé à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires au moment de l'émission de nouvelles actions au moyen du capital autorisé et approuve la faculté accordée au conseil d'administration de supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires en procédant de telle sorte.

L'Assemblée décide que ce rapport est conforme audit article 32-3 (5).

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'introduire un capital social autorisé d'un montant de cent millions d'Euros (100.000.000,- EUR) autorisant l'administrateur unique ou le conseil d'administration, pendant une période se terminant le 31 décembre 2017, d'augmenter une ou plusieurs fois, le capital social dans la limite du capital social autorisé sans réserver aux actionnaires le droit préférentiel de souscrire aux actions nouvellement émises.

En émettant des actions dans la limite du capital social autorisé et sous la réserve des dispositions impératives de la loi, le conseil d'administration sera autorisé à déterminer le nombre d'actions à émettre, le prix de la souscription des actions ainsi émises et, le cas échéant, le paiement d'une prime d'émission par les souscripteurs.

Quatrième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'Assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts comme suit:

" Art. 5. Capital - Actions.

5.1. Le capital social souscrit est fixé à un million quatre cent trois mille sept cent vingt euros (EUR 1.403.720,-), divisé en cent vingt-quatre mille trois cent cinquante-huit (124.358) Actions Ordinaires de Classe A et seize mille quatorze (16.014) Actions Ordinaires de Classe B d'une valeur nominale de dix Euros (EUR 10.-) chacune.

5.2. Le capital autorisé est fixé à EUR 100.000.000,- (cent millions d'Euros) qui sera divisé en 10.000.000 (dix millions) d'actions de EUR 10.- (dix Euros) chacune, réparti en Actions Ordinaires de Classe A (les Actions de Classe A) et en Actions Ordinaires de Classe B (les Actions de Classe B). Les porteurs d'actions Ordinaires de Classe A paieront une prime d'émission, dont le montant sera déterminé à chaque augmentation de capital.

5.3. Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

5.4. En outre le conseil d'administration est, pendant une période se terminant le 31 décembre 2017, autorisé à augmenter en temps utile qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission et libérées par apport en nature ou en numéraire, par compensation avec des créances ou de toute autre manière à déterminer par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

5.5. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

5.6. Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires ou convertibles ou obligations avec bons de souscription, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ou obligations avec bons de souscription ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la Loi.

5.7. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

5.8. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

5.9. La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

5.10. Toute prime d'émission peut être distribuée par l'assemblée générale des actionnaires sous la forme de la distribution des réserves libres de la Société.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève approximativement à la somme de mille trois cents euros.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états civils et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. BEMTGEN, S. LOBO, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 juin 2013. LAC/2013/25189. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 19 juin 2013.

Référence de publication: 2013085852/296.

(130106002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

Moa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 178.221.

STATUTS

L'an deux mille treize.

Le vingt et un juin.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Monsieur Aloyse STEICHEN, administrateur de sociétés, né le 29 novembre 1960, à Schiffflange (Grand Duché de Luxembourg), demeurant au 2, avenue des Ligures, 98000 Monaco,

ici représenté par Monsieur Antonio FERNANDES, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée.

Lesquel comparant a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Siège Social

Art. 1^{er}. Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de "MOA S.A." (ci-après la "Société").

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite.

Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2. de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des Actionnaires

Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième jeudi du mois d'avril à 16.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'Administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la Société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2013.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2014.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, toutes les actions ont été intégralement souscrites par Monsieur Aloyse STEICHEN, prénommé.

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille cent euros (EUR 1.100,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - Monsieur Alexis DE BERNARDI, expert-comptable, né le 13 février 1975 à Luxembourg, adresse professionnelle au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg,
 - Monsieur Régis DONATI, expert-comptable, né le 19.12.1965 à Briey (France) avec adresse professionnelle au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg,
 - Monsieur Jacopo ROSSI, employé privé, né le 20.04.1972 à San Dona di Piave (Italie), avec adresse professionnelle au 10, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
- 3.- Est appelé aux fonctions de commissaire la société CUSTOM S.A., ayant son siège social au 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.470.
- 4.- Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2015.
- 5.- Le siège social est fixé à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le prédit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Antonio FERNANDES, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 25 juin 2013. Relation GRE/2013/2583. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2013085821/219.

(130105255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

MP MEDICAL Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 177.001.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-eighth day of May.

Before Maître Francis Kessler, notary public residing at Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of MP MEDICAL Luxembourg S.A., a société anonyme, having its registered office at 4A, rue Henri Schnadt, L-1017 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 177.001 (the "Company") incorporated by a deed enacted by the undersigned notary on 4 April 2013, not yet published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations".

The meeting is presided by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, with professional address in Esch-sur-Alzette.

The chairman appoints as secretary Mrs Claudia ROUCKERT, private employee, with professional address in Esch-sur-Alzette.

The meeting elects as scrutineer Mrs Claudia ROUCKERT, private employee, with professional address in Esch-sur-Alzette.

The chairman requests the notary to act that:

I. The sole shareholder represented and the number of shares held by it are shown on an attendance list. The list and the proxy, signed by the appearing person and the notary, shall remain hereto annexed to be registered with this deed.

II. The attendance list has been checked by the scrutineer, who has confirmed the capacity and the quality of the shareholder of the Company and the validity of the power of attorney granted by it under private seal, and it appears that 31,000 (thirty-one thousand) shares in the Company with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the sole shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Amendment of article 4 of the articles of association of the Company relating to the corporate object of the Company so as to include the following paragraph: "To render any services and realizing any market study in connection directly or indirectly with the field of material medical";

3. Approval of the creation of two categories of directors of the Company and reclassification of the directors of the Company;

4. Subsequent restatement of Title III (Management) of the articles of association of the Company so as to include categories of directors and revise the signatory rules in the Company; and

5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the sole shareholder of the Company, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the sole shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting, acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the sole shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to amend article 4 of the articles of association of the Company in order for the Company to exercise new activities, so that to read as follows:

« **Art. 4.** The Company's purpose is:

(1) To take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises;

(2) To acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licenses and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit;

(3) Generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same;

(4) To enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions;

(5) To grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belong to the same group of companies than the Company (the "Affiliates") any assistance, loans, advances or guarantees (in the latter case, even in favour of a third-party lender of the Affiliates);

(6) To borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed;

(7) To render any services and realizing any market study in connection directly or indirectly with the field of material medical; and

(8) Generally to do all such other things as may appear to the Company to be incidental or conducive to the attainment of the above objects or any of them.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose."

Third resolution:

It is resolved to create two categories of directors of the Company: category A directors and category B directors.

The sole shareholder further resolved to reclassify as category A director of the Company, with effect as of the present resolutions and for the remaining period of his mandate, Mr. Michel Petiard, residing at 15, rue de la Mairie, F-62175 Boisleux au Mont, France.

The sole shareholder further resolved to reclassify as category B directors of the Company, with effect as of the present resolutions and for the remaining period of their mandate:

- Mr. Aymeric Poinsel, having his professional address at 55, rue de l'hippodrome, L-1730 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Mr. Jean-Michel Marc, having his professional address at 4A rue Henri Schnadt, L-1017 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing resolution, it is resolved to entirely amend Title III - Management of the articles of association of the Company so as to read as follows:

"Title III - Management

Art. 6. The Company is managed by a board of directors comprising between one to at least three members in accordance with the provisions of the Commercial Companies Law. If several directors have been appointed, they will constitute a board of directors composed of one or several category A director(s) and of one or several category B director(s).

The directors, whether shareholders or not, are appointed and designated as category A director or category B director for a period not exceeding six years (renewable) by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which may at any time and ad nutum remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the sole shareholder or by the general meeting of the shareholders, as the case may be.

Art. 7. The board of directors may elect from among its members a chairperson who in case of tie vote, shall not have a casting vote and who may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the resolutions of the shareholders. The chairperson will preside at all meetings of the board of directors. In his or her absence, the other members of the board of directors will appoint another chairperson pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the directors present or represented at such meeting.

The board of directors convenes upon call by the chairperson, as often as the interest of the Company so requires. It must be convened each time two directors so request.

All board of director meetings will be held in Luxembourg City, Luxembourg at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors shall be given to all the directors at least Seventy-two (72) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the board of directors.

No such written notice is required if all the members of the board of directors are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by mail, email or by telefax, of each member of the board of directors.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing, whether in original, by mail, email or by telefax, another director as his or her proxy. A director may represent more than one of his or her colleagues at the meeting.

The board of directors can validly debate and take decisions only if at least the majority of its members is present or represented, including at least one category A director and one category B director. Decisions are taken by the majority of the members present or represented, including at least one category A director and one category B director. The deliberations of the board of directors shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairperson or one category A director and one category B director. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairperson or one category A director and one category B director.

Directors may participate in a meeting of the board of directors by means of conference telephone or similar communications equipment by means of which all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, and such participation in a meeting will constitute presence in person at the meeting, provided that all actions approved by the directors at any such meeting will be reproduced in writing in the form of resolutions.

Circular resolutions signed by all members of the board of directors will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. The signatures of such resolutions may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, fax, email or similar communication.

Art. 8. The board of directors is vested with the powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the Articles to a meeting of the shareholders of the Company or the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of directors.

Art. 9. The Company will be bound toward third parties in all circumstances by the joint signature of one category A director and one category B director, unless special decisions have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 10 of the present articles of incorporation.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs to any member or members of the board of directors, officers or other agents who need not be shareholders of the Company and who will be called managing directors.

The board of directors may appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company. The board of directors or the sole director, as the case may be, will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 11. Any litigation involving the Company, either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the board of directors, represented by its chairperson or by the director delegated for this purpose."

No other amendments apart those mentioned in resolutions 2 and 4 are to be made to the articles of association of the Company.

Estimate of Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notary deed was drawn up in Esch-sur-Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, having signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le vingt-huitième jour du mois de mai.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire public établi à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Est tenue l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de MP MEDICAL Luxembourg, une société anonyme, ayant son siège social 4A, rue Henri Schnadt, L-1017 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée après du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177.001 (la «Société»), incorporée

par un acte notarié dressé par le notaire soussigné daté du 4 avril 2013, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C»).

L'assemblée est présidée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Esch-sur-Alzette.

Le président désigne comme secrétaire Madame Claudia ROUCKERT, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Esch-sur-Alzette.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Claudia ROUCKERT, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Esch-sur-Alzette.

Le président requiert du notaire qu'il instrumente ce qui suit:

I. L'actionnaire unique représenté et le nombre d'actions détenues par lui est établi sur une liste de présente. La liste et le pouvoir, signés par la personne comparante et le notaire, demeureront annexés au présent acte pour être enregistrés avec lui.

II. La liste de présence a été vérifiée par le scrutateur, qui a confirmé la capacité et la qualité d'actionnaire de la Société de même que la validité du pouvoir donné par lui sous seing privé, il en ressort que 31.000 (trente et un mille) actions de la Société ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société sont représentées de telle sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour dont l'actionnaire reconnaît expressément avoir été informé auparavant.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Modification de l'article 4 des statuts de la Société relatif à l'objet social de la Société de sorte qu'il inclue le paragraphe suivant: "De rendre tous services et de réaliser toutes études de marché liées directement ou indirectement avec le secteur du matériel médical";
3. Approbation de la création de deux catégories de gérants de la Société et reclassification des gérants de la Société;
4. Modification corrélative du titre III (Administration) des statuts de la Société de sorte d'y inclure des catégories des administrateurs et de réviser les règles de signature de la Société; et
5. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée, reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour, considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est décidé de modifier l'article 4 des statuts de la Société afin de permettre à la Société d'exercer de nouvelles activités, de façon de sorte qu'il ait la teneur suivante:

« **Art. 4.** L'objet de la Société est de:

- (1) Prendre des participations et des intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise ou société commerciale, industrielle, financière ou autre, de droit luxembourgeois ou étranger.
- (2) D'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre façon tous titres, droits, valeurs, et autres droits réels, droits personnels et intérêts selon le choix de la Société;
- (3) De façon générale, de les détenir, les gérer, les vendre ou de disposer de ces droits, en totalité ou en partie, selon le prix choisis par la Société, et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant;
- (4) De conclure, d'assister ou de participer à des opérations financières, commerciales ou autres;
- (5) D'accorder à toute société mère, fille, ou soeur, ou à toute autre société appartenant au même groupe que la Société (les "Sociétés Affiliées") toute assistance, prêt, avance ou garantie (dans ce dernier cas, même en faveur d'un tiers prêteur des Sociétés Affiliées);
- (6) D'emprunter et de lever des fonds de quelque façon que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme prêtée;
- (7) De rendre tous services et de réaliser toutes études de marché liées directement ou indirectement avec le secteur du matériel médical; et
- (8) De façon générale, de prendre toutes les mesures pouvant apparaître à la Société comme étant nécessaire ou favorable à l'atteinte des objectifs cités ci-dessus ou de l'un d'entre eux.

La Société peut conduire toute opération commerciale, technique et financière, directement ou indirectement liée aux domaines décrits ci-dessus afin de faciliter l'accomplissement de son objet."

Troisième résolution:

Il est décidé de créer deux catégories de gérants de la Société: Gérants de catégorie A et gérants de catégorie B.

L'Associé Unique décide de reclasser en tant que gérant de catégorie A de la Société, avec effet à la date des présentes résolutions et pour la durée restante de son mandat M. Michel Pétiard, résidant au 15, rue de la Mairie, F-62175 Boisieux au Mont, France.

L'Associé Unique décide de reclasser en tant que gérants de catégorie B de la Société, avec effet à la date des présentes résolutions et pour la durée restante de leurs mandats:

- M. Aymeric Poinsel, résidant professionnellement au 55, rue de l'Hippodrome, L-1730 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- M. Jean-Michel Marc, résidant professionnellement au 4A, rue Henri Schnadt, L-1017 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Quatrième résolution:

En conséquence des résolutions et déclarations précédentes, il est décidé de modifier le Titre III - Administration des statuts de la Société de sorte qu'il aie la teneur suivante:

"Titre III - Administration

Art. 6. La Société est administrée par un conseil d'administration composé entre un et trois membres au moins conformément aux dispositions de la Loi sur les Sociétés Commerciales. Si plusieurs administrateurs sont nommés, ils constituent un conseil d'administration composé d'un ou plusieurs administrateur(s) de catégorie A et d'un ou plusieurs administrateur(s) de catégorie B.

Les administrateurs, qu'ils soient actionnaires ou non sont nommés et désignés en tant qu'administrateur de catégorie A ou administrateur de catégorie B pour une durée maximale de six ans (renouvelable) par l'actionnaire unique ou par l'assemblée générale des actionnaires, le cas échéant, lequel peut les révoquer à tout moment ad nutum.

Le nombre d'administrateurs, leur mission et leur rémunération sont déterminés par l'actionnaire unique ou l'assemblée générale des actionnaires, le cas échéant.

Art. 7. Le conseil d'administration pourra désigner parmi ses membres un président qui en cas d'égalité de voix n'aura pas de voix prépondérante et il pourra également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement administrateur, qui sera responsable de la conservation des procès verbaux des réunions du conseil d'administration et des résolutions des actionnaires. Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration. Lors de son absence, les autres membres du conseil d'administration nommeront, un autre président pro tempore qui présidera la réunion, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil d'administration est convoqué sur appel du président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il devra autrement être convoqué par deux administrateurs qui le requièrent.

Les réunions du conseil d'administration se tiendront à Luxembourg-Ville, Luxembourg à l'endroit et l'heure précisé dans la lettre de convocation de la réunion.

Pour chaque conseil d'administration, des convocations devront être établies et envoyées à chaque administrateur au moins 72 (soixante-douze) heures avant la date prévue pour cette réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès verbal de la réunion du conseil d'administration.

Aucune convocation écrite n'est requise si tous les membres du conseil d'administration, sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir été dûment informés, et qu'ils ont pleine connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Il est possible de renoncer à cette convocation par écrit que ce soit en original, courrier, courrier électronique ou de chacun des membres du conseil d'administration.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil d'administration tenues à l'heure et au lieu précisés précédemment lors d'une résolution du conseil d'administration.

Chaque administrateur peut prendre part aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit, courrier, courrier électronique ou par télécopie un autre administrateur pour le représenter. Un administrateur peut représenter plusieurs autres administrateurs.

Le conseil d'administration pourra valablement délibérer et prendre des décisions seulement si une majorité au moins de ses membres est présente ou représentée, incluant au moins un administrateur de catégorie A et un administrateur de catégorie B. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés, incluant au moins un administrateur de catégorie A et un administrateur de catégorie B. Les délibérations du conseil d'administration seront transcrites par un procès-verbal, qui est signé par un administrateur de catégorie A et un administrateur de catégorie B. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé ou par un administrateur de catégorie A et un administrateur de catégorie B.

Les administrateurs peuvent participer valablement par voie de conférence téléphonique ou par le biais d'un moyen de communication similaire, permettant à tous les participants à la réunion d'être en mesure d'entendre et de parler à chacun d'entre eux, et une telle participation à une réunion vaudra une présence en personne au conseil, dans la mesure où toutes les décisions approuvées par le conseil d'administration lors d'une telle réunion sont reprises par écrit sous forme de résolutions.

Les résolutions circulaires signées par tous les membres du conseil d'administration auront la même valeur juridique que celles prises lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoquée et tenue à cet effet. La signature de ces résolutions peut figurer sur un document unique ou sur différentes copies de la même résolution et peuvent être données par lettre, fax, email ou tout autre moyen de communication similaire.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs d'accomplir tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les Statuts à l'assemblée des actionnaires de la Société ou à l'associé unique (selon le cas) relèveront de la compétence du conseil d'administration.

Art. 9. La Société sera valablement engagée vis-à-vis de parties tiers en toutes circonstances par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B, sauf le cas de décisions spéciales concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs ou de procurations données par le conseil d'administration conformément à l'article 10 des présents statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs de conduire la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs membres du conseil d'administration, qui seront appelés administrateurs délégués.

Le conseil d'administration peut également désigner une personne, qu'elle soit administrateur ou non, pour accomplir certaines tâches spécifiques au niveau de la Société. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique, selon le cas, déterminera les pouvoirs, les devoirs et la rémunération (le cas échéant), la durée de la période de représentation ainsi que toutes les conditions particulières de leur mandat.

Art. 11. Tous les litiges dans lesquels la Société est impliquée en demande comme en défense, seront traités au nom de la Société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par l'administrateur délégué à cet effet."

Aucune autre modification à part de celles mentionnées dans les résolutions 2 et 4 ne sont faite aux statuts de la Société.

Estimation des coûts

Les coûts, dépenses, frais et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Aucun autre point n'ayant à être traité devant l'assemblée, celle-ci a été ajournée.

Dont Acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date figurant au commencement de ce document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Rouckert, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06 juin 2013. Relation: EAC/2013/7294. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013085825/313.

(130105608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

Nicolar Petroleum S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 161.035.

Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 31 Mai 2013

1. M. Yang SUN a démissionné de son mandat de gérant avec effet au 31 mai 2013.

2. La société Prennial Administration Service B.V., enregistrée sous la forme d'une «Besloten Vennootschap» auprès du Registre du commerce et des sociétés du Pays-Bas sous le numéro 34323854 et ayant sa siège à Strawinskylaan 411, 1077 XX Amsterdam, Pays-Bas, a été nommée comme gérant avec effet au 31 mai 2013 pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 27.06.2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Nicolar Petroleum S.à r.l.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2013085836/16.

(130105438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

North American Capital Investors of Luxembourg (NACIL), Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 178.245.

—
STATUTS

L'an deux mille treize, le quatorze juin,

par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg,

a comparu

COMETEC S.A., une société anonyme ayant son siège social 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 48.108, ici représentée par Madame Isabelle BASTIN, employé privé, L-1746 Luxembourg, 1 rue Joseph Hackin en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Luxembourg le 13 juin 2013 laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparant(e) a requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il / elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il existe une société anonyme sous la dénomination de "North American Capital Investors of Luxembourg (NACIL)" (la "Société").

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi dans la municipalité de Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Il peut être créé, par simple décision du Conseil d'Administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, social ou militaire, de nature à rendre impossible l'activité normale au siège social ou la communication avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 4. Objet. La Société a pour objet social:

(i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit, et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères;

(ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, apport, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces (notamment d'obligations ou de parts émises par des fonds commun de placement luxembourgeois ou par des fonds étrangers, ou tout autre organisme similaire), de prêts ou toute autre facilité de crédit, ainsi que des contrats portant sur les titres précités ou y relatifs;

(iii) la possession, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille d'actifs (composé notamment d'actifs tels que ceux définis dans les paragraphes (i) et (ii) ci-dessus);

(iv) et, le cas échéant, le conseil, l'assistance, et plus généralement toute prestations de services, sous toutes formes, à toutes personnes physiques ou morales, et en particulier à destination de ses filiales, en matière, notamment, de gestion, de direction d'entreprises, d'organisation, de développement, de stratégie et ingénierie financière et d'investissement ainsi que de recherche et développement.

La Société a également pour objet la création, l'acquisition, la vente, le développement, l'exploitation, l'usage ou la concession de l'usage, par toute voie, d'un droit d'auteur sur des logiciels informatiques, de brevets, de marques de fabrique ou de commerce, de dessins ou de modèles.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut être partie à un type de contrat de prêt et elle peut procéder à l'émission de titres de créance, d'obligations, de certificats, d'actions, de parts bénéficiaires, de warrants et d'actions, y compris sous un ou plusieurs programmes d'émissions. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux

résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, accorder des avances et tous concours à ses filiales, à des sociétés affiliées, à toute autre société ou tierces personnes, à tout actionnaire. La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés à ses filiales, à des sociétés affiliées, à toute autre société ou tierces personnes, à tout actionnaire afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées, de toute autre société ou tierces personnes, de tout actionnaire rentrant dans le cadre du présent objet social de la société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut passer, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêt de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut acquérir, louer, exploiter et céder, directement ou indirectement, des immeubles situés au Luxembourg et à l'étranger. Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leurs sens le plus large et leur énumération est non limitative. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social ci-avant explicité.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large. La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes autres opérations de nature commerciale, industrielle et financière qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

Art. 5. Capital Social. La Société a un capital social de cent cinquante mille euros (150.000 Euros) représenté par mille cinq cents (1.500) actions ayant une valeur nominale de cent euros (100 Euros) chacune.

Le capital social de la Société peut, à tout moment, être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts.

Capital autorisé:

Le capital social pourra être porté de son montant actuel à un million cinq cent mille euros (1.500.000 Euros) par la création et l'émission de treize mille cinq cents (13.500) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100 Euros) chacune, jouissant des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital, en une seule fois ou par tranches successives, par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles.

Le droit de souscription préférentiel est limité aux seuls actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles à émettre dans le cadre du capital social autorisé.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir du 14 juin 2013 et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Art. 6. Forme des actions. Toutes les actions de la Société seront nominatives, ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Sauf pour les actions au porteur toutes les actions émises seront inscrites au registre des actionnaires qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; ce registre contiendra le nom de chaque propriétaire d'actions, son domicile, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient.

Le droit de propriété de l'actionnaire sur les actions s'établit par l'inscription de son nom dans le registre des actionnaires. Un certificat constatant cette inscription sera délivré sur demande à l'actionnaire. Ce certificat devra être signé par deux membres du Conseil d'Administration.

Tout transfert d'actions sera inscrit au registre des actionnaires au moyen de la remise à la Société d'un instrument de transfert convenant à la Société, ou par une déclaration de transfert écrite, portée au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par le mandataire valablement constitué à cet effet, et, à chaque fois, avec la remise à la Société du certificat d'actions qui s'y rapporte, s'il en a été émis. Une pareille inscription devra être signée par deux membres du Conseil d'Administration, ou par une ou plusieurs autres personnes dûment autorisées à cet effet par le Conseil d'Administration.

Tout actionnaire devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et informations pourront être envoyées. Cette adresse sera également inscrite au registre des actionnaires.

Au cas où un actionnaire ne fournit pas d'adresse à la Société, la Société sera autorisée à en faire mention au registre des actionnaires, et l'adresse de l'actionnaire sera censée être au siège social de la Société ou à telle autre adresse inscrite au registre des actionnaires jusqu'à ce qu'une autre adresse soit communiquée à la Société par l'actionnaire. Un actionnaire pourra, à tout moment, faire changer l'adresse portée au registre des actionnaires par une déclaration écrite, envoyée au siège social de la Société ou à telle autre adresse fixée par celle-ci.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, les personnes invoquant un droit sur la/les action(s) devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux action(s).

Il est expressément prévu que la titularité de chaque action représentative du capital social souscrit pourra être exercée soit en pleine propriété soit en usufruit par un actionnaire dénommé «usufruitier» et en nue-propriété par un autre actionnaire dénommé «nu-propriétaire».

Les droits attachés à la qualité d'usufruitier et conférés par chaque action sont déterminés ainsi qu'il suit:

- droits sociaux dans leur ensemble, sauf droit de vote
- droit aux dividendes.

Le(s) usufruitier(s) ont le droit d'assister, sans droit de vote, aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires de la Société, et ont le même droit d'information que le (les) nu-propriétaire(s).

Les droits attachés à la qualité de nu-propriétaire et conférés par chaque action sont déterminés ainsi qu'il suit:

- droits de vote aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires,
- droits qui sont déterminés par le droit commun et en particulier le droit au produit de la liquidation de la Société.
- droit préférentiel de souscription des actions nouvelles en cas d'augmentation de capital.

La titularité de l'usufruit ou de la nue-propriété des actions sera matérialisée et établie par inscription dans le registre des actionnaires en regard du nom de l'usufruitier de la mention usufruit et en regard du nom du nu-propriétaire de la mention nue-propriété.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi. La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915 telle que modifiée.

Art. 7. Conseil d'Administration. La Société est gérée par un Conseil d'Administration composé d'un minimum de trois (3) membres, le nombre exact étant déterminé par l'assemblée générale des actionnaires. Les administrateurs n'ont pas besoin d'être actionnaires et peuvent être de catégorie A ou B.

Toutefois, s'il est constaté que toutes les actions émises par la Société sont détenues par un seul actionnaire, la Société pourra être administrée par un seul administrateur et ce, jusqu'à la première assemblée des actionnaires faisant suite au moment de la constatation par la Société que ses actions sont détenues par plus d'un actionnaire.

Si une personne morale est nommée au poste d'administrateur de la Société, cette personne morale devra désigner un représentant permanent qui exercera le mandat au nom et pour le compte de cette personne morale. La personne morale susvisée ne peut démettre son représentant permanent qu'à la condition de lui avoir déjà désigné un successeur.

Les administrateurs sont élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'assemblée générale. Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'assemblée générale des actionnaires pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Art. 8. Réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le Conseil d'Administration. Le président préside les réunions du Conseil d'Administration. En l'absence du président, les membres du Conseil d'Administration peuvent désigner un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore, par un vote à la majorité des administrateurs présents ou représentés lors de cette réunion.

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Celui-ci doit le réunir s'il en est requis par au moins deux des membres du Conseil d'Administration. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du Conseil d'Administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration, sous réserve que dans l'hypothèse où des Administrateurs de Catégorie A et des Administrateurs de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un Administrateur de Catégorie A et un Administrateur de Catégorie B sont présents. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents ou représentés peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du Conseil d'Administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité des voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président de la réunion aura une voix prépondérante.

Tout administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, visioconférence ou par tout autre moyen de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à ces caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du Conseil d'Administration dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signé(s) par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

Art. 9. Procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration. Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui aura assumé la présidence de cette réunion, ou par deux administrateurs.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs ou par toute autre personne dûment nommée par le Conseil d'Administration.

Art. 10. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Les administrateurs ne peuvent agir que dans le cadre de réunions du Conseil d'Administration régulièrement convoquées, ou par confirmation écrite conformément à l'article 9 ci-dessus.

Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour pouvoir passer les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 11. Signature sociale. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou la signature individuelle de l'administrateur unique si la Société est administrée par un seul administrateur, ou par la signature individuelle de la personne à laquelle a été délégué la gestion journalière de la Société, dans les limites de la gestion journalière, ou par la signature conjointe ou individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou l'administrateur unique, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Si des catégories d'administrateurs A et B sont créées, la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B, ou par la signature unique de toute personne à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué conjointement par un administrateur de catégorie A et un administrateur de catégorie B.

Art. 12. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut déléguer de manière générale ou ponctuellement la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, à un directeur ou à un ou plusieurs comités, qu'ils soient composés de ses propres membres ou non, ou à un ou plusieurs administrateurs, gérants ou autres mandataires susceptibles d'agir seuls ou conjointement. La délégation à un membre du

Conseil d'Administration impose au Conseil d'Administration de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué. Le Conseil d'Administration détermine l'étendue des pouvoirs, les conditions du retrait et la rémunération attachées à ces délégations de pouvoir, y compris le pouvoir de subdéléguer.

Le Conseil d'Administration peut créer un ou plusieurs comités composés de membres du conseil et / ou de personnes externes auxquels il peut déléguer des pouvoirs et des fonctions selon son appréciation. Le Conseil d'Administration pourra également conférer des pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires ou représentants de son choix.

Art. 13. Conflit d'intérêt. Dans le cas d'un conflit d'intérêt d'un administrateur, étant entendu que le simple fait que l'administrateur soit l'administrateur d'un actionnaire ou d'une société affiliée d'un actionnaire ne sera pas constitutif d'un conflit d'intérêt, il doit informer le Conseil d'Administration de tout conflit d'intérêt et ne pourra pas prendre part au vote mais sera compté dans le quorum. Un administrateur ayant un conflit d'intérêt sur tout objet de l'ordre du jour doit déclarer ce conflit d'intérêt au président avant que la réunion ne débute.

Tout administrateur ayant dans une transaction soumise pour approbation au Conseil d'Administration un intérêt personnel opposé à l'intérêt de la Société, sera obligé d'informer le conseil et de faire enregistrer cette situation dans le procès-verbal de la réunion. Il ne pourra pas prendre part à la réunion, mais il sera compté dans le quorum. A l'assemblée générale suivante, avant toute autre résolution à voter, un rapport spécial devra être fait sur toutes transactions dans lesquelles un des administrateurs peut avoir un intérêt personnel opposé à celui de la Société. Lorsque la Société comprend un actionnaire unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Art. 14. Assemblée Générale des Actionnaires - Décisions de l'Actionnaire Unique. L'assemblée générale des actionnaires représente l'universalité des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce tous les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le Conseil d'Administration. Les actionnaires représentant un dixième du capital social souscrit peuvent, conformément aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, requérir le Conseil d'Administration de convoquer l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale annuelle se réunit, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, le 2^{ème} vendredi du mois de juin à 12.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal ou bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable bancaire suivant.

D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation respectifs.

Les assemblées générales seront convoquées par un avis de convocation énonçant l'ordre du jour et envoyé par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant l'assemblée à tout détenteur d'actions à son adresse portée au registre des actionnaires, ou suivant toutes autres instructions données par cet actionnaire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par conférence téléphonique, visioconférence ou par tout autre moyen de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le Conseil d'Administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part aux assemblées générales.

L'assemblée générale des actionnaires désigne son président qui présidera l'assemblée. Le président pourra désigner un secrétaire chargé de dresser les procès-verbaux de l'assemblée. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal. Les affaires traitées lors d'une assemblée des actionnaires seront limitées aux points contenus dans l'ordre du jour (qui contiendra toutes les matières requises par la loi) et aux affaires connexes à ces points.

Chaque action donne droit à une voix lors de toute assemblée générale. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires par mandat écrit par un mandataire qui n'a pas besoin d'être actionnaire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, toutes les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

Art. 15. Surveillance de la Société. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes ou par un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) si requis par la loi, qui sera /seront désigné(s) et révoqué(s) d'après les dispositions légales en vigueur. La durée de leurs fonctions ne peut excéder six (6) ans.

Art. 16. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 17. Affectation des Bénéfices Annuels. Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social souscrit.

L'assemblée générale des actionnaires dispose librement du bénéfice net annuel.

Des dividendes intérimaires peuvent être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 18. Dissolution de la Société. En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'opérera par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, nommé(s) par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera les pouvoirs et rémunérations de chaque liquidateur. Le produit net de la liquidation sera distribué par le(s) liquidateur(s) aux actionnaires, proportionnellement à leur participation dans le capital social.

Art. 19. Modifications des Statuts. Les présents statuts pourront être modifiés périodiquement par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 20. Loi Applicable. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2013.

2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2014.

Souscription et Libération paragraphe adapté

Les statuts de la Société ainsi établis, le comparant COMETEC S.A., une société anonyme ayant son siège social 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 48.108, ici représentée par Madame Isabelle BASTIN, prénommée, déclare souscrire à l'intégralité des mille cinq cents (1.500) actions.

Toutes les mille cinq cents (1.500) actions sont intégralement libérées par un apport en numéraire de cent cinquante mille euros (150.000 Euros).

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ mille huit cents euros (EUR 1.800.-).

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Résolutions de l'actionnaire unique

Le comparant, prénommé, représentant l'intégralité du capital souscrit, prend ensuite les résolutions suivantes:

Première résolution

Le comparant fixe le nombre des administrateurs à trois, et nomme comme administrateurs de la Société pour une période devant expirer à l'assemblée générale annuelle appelée à approuver les comptes de l'exercice social qui se terminera le 31 décembre 2013, les personnes suivantes:

- Monsieur Joseph WINANDY, administrateur de sociétés, né le 16 février 1946 à Ettelbruck, demeurant à L-5960 Itzig, 92, rue de l'Horizon;

- JALYNE S.A., société anonyme, ayant son siège social à 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158952, ayant pour représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission Monsieur Jacques BONNIER, administrateur de sociétés, né à Wervik (Belgique), le 4 mai 1949, L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin;

- Monsieur Koen LOZIE, administrateur de sociétés, né le 24 juin 1965 à Deinze (Belgique), demeurant à L-8510 Redange-sur-Attert, 61 Grand-Rue.

Deuxième résolution

Est nommée comme commissaire aux comptes THE CLOVER, société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-8399 Windhof, 6, rue d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149293, pour une période devant expirer à l'assemblée générale annuelle appelée à approuver les comptes de l'exercice social qui se terminera le 31 décembre 2013.

Troisième résolution

Le siège de la Société est fixé au 1, rue Joseph Hackin à L-1746 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: I. Bastin et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 juin 2013. Relation: LAC/2013/27650. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 27 juin 2013.

Référence de publication: 2013085837/332.

(130105937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

Mabuhay Garden Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2269 Luxembourg, 16, rue Jean Origer.

R.C.S. Luxembourg B 106.621.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN S.à.r.l.

259 ROUTE D'ESCH

L-1471 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2013085788/13.

(130105834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

Larry Condo Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 159.499.

In the year two thousand and thirteen, on the tenth day of the month of June.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Larry Holdco S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited company) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) of Luxembourg under number B 159.253 (the "Sole Shareholder"),

represented by Joe Zeaiter, jurist, professionally residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 7 June 2013 which shall remain annexed to the present deed after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary,

being the Sole Shareholder of Larry Condo Holdco S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited company) having its registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) of Luxembourg under number B 159.499 (the "Company"), incorporated on 14 February 2011 pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") on 8 June 2011, number 1234.

The articles of association of the Company have been amended for the last time by deed of Maître Francis Kessler, prenamed, on 25 February 2011, published in the Mémorial on 4 July 2011, number 1464.

The appearing party, acting in the above mentioned capacity, declared and requested the notary to record as follows:

1. The Sole Shareholder holds all the five hundred (500) shares in issue in the Company so that the total share capital is represented and resolutions can be validly taken by the Sole Shareholder.

2. The item on which a resolution is to be taken is as follows:

Amendment of the third paragraph of article 2 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

"The Company may borrow in any form except by way of public offer. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets".

Thereafter the following resolution was passed by the Sole Shareholder of the Company:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolved to amend the third paragraph of article 2 of the articles of incorporation of the Company as follows:

"The Company may borrow in any form except by way of public offer. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets"

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a German translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and German version, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading this deed the appearing party signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorhergehenden Englischen Textes:

Im Jahre zweitausenddreizehn, am zehnten Tage des Monats Juni.

Vor Uns, Maître Henri Hellinckx, Notar mit Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

Larry Holdco S.à r.l., une société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) nach luxemburgischem Recht, mit Gesellschaftssitz in 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, mit einem Gesellschaftskapital von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), eingetragen im Registre de Commerce et des Sociétés (Handels- und Gesellschaftsregister) von und zu Luxemburg, unter der Nummer B 159.253 (der «Alleinige Gesellschafter»),

hier vertreten durch Herr Joe Zeaiter, Jurist, beruflich wohnhaft in Luxemburg, gemäß einer Vollmacht ausgestellt am 7. Juni 2013, welche gegenwärtiger Urkunde beigelegt wird nachdem sie ne varietur durch den Vollmachtnehmer und den unterzeichnenden Notar unterschrieben wurde.

als Alleiniger Gesellschafter der Larry Condo Holdco S.à r.l., une société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung), mit Gesellschaftssitz in 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, mit einem Gesellschaftskapital von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) eingetragen im Registre de Commerce et des Sociétés (Handels- und Gesellschaftsregister) von und zu Luxemburg, unter der Nummer B 159.499 (die «Gesellschaft»), gegründet am 14. Februar 2011 gemäß Urkunde aufgenommen durch Maître Francis Kessler, Notar mit Amtssitz in Esch-sur-Alzette, veröffentlicht am 8. Juni 2011 im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (das «Mémorial»), Nummer 1234.

Die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt gemäß Urkunde aufgenommen durch Maître Francis Kessler, vorbenannt, am 25. Februar 2011 abgeändert und im Mémorial, Nummer 1464, am 4. Juli 2011 veröffentlicht.

Der Erschienene gibt, in Ausübung seines obenerwähnten Amtes, folgende Erklärungen ab und ersucht den amtierenden Notar folgendes zu beurkunden:

1. Der Alleinige Gesellschafter der Gesellschaft hält alle fünfhundert (500) von der Gesellschaft ausgegebenen Gesellschaftsanteile, so dass das gesamte Gesellschaftskapital vertreten ist und wirksam über alle Punkte der Tagesordnung entschieden werden kann.

2. Der Punkt über den ein Beschluss getroffen werden soll ist der folgende:

Abänderung vom dritten Absatz in Artikel 2 der Satzung der Gesellschaft mit folgendem Wortlaut:

"Die Gesellschaft kann Anleihen in jedweder Form tätigen, mit Ausnahme von öffentlichem Zeichnungsangebot. Die Gesellschaft kann flüssige Geldmittel ausleihen, einschließlich des Erlöses aus Kreditaufnahmen und/oder Ausgaben von Schuldverschreibungen zugunsten ihrer Tochtergesellschaften, Gesellschaften, die der gleichen Gesellschaftsgruppe wie sie selbst angehören, oder jedweder anderer Gesellschaft. Die Gesellschaft kann ebenfalls Garantien und Sicherheitsinteressen zugunsten von Dritten gewähren, um ihre Verpflichtungen oder die ihrer Tochtergesellschaften, Gesellschaften, die der gleichen Gesellschaftsgruppe wie sie selbst angehören, oder jedweder anderer Gesellschaften zu besichern. Die Gesellschaft kann zudem sämtliche oder einige ihrer Vermögenswerte als Sicherheit verpfänden, übertragen, belasten oder auf andere Weise Sicherheiten erschaffen."

Danach wurde der folgende Beschluss vom Alleinigen Gesellschafter getroffen:

Alleiniger Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter hat beschlossen, den dritten Absatz von Artikel 2 der Satzung der Gesellschaft wie folgt zu ändern:

„Die Gesellschaft kann Anleihen in jedweder Form tätigen, mit Ausnahme von öffentlichem Zeichnungsangebot. Die Gesellschaft kann flüssige Geldmittel ausleihen, einschließlich des Erlöses aus Kreditaufnahmen und/oder Ausgaben von Schuldverschreibungen zugunsten ihrer Tochtergesellschaften, Gesellschaften, die der gleichen Gesellschaftsgruppe wie sie selbst angehören, oder jedweder anderer Gesellschaft. Die Gesellschaft kann ebenfalls Garantien und Sicherheitsinteressen zugunsten von Dritten gewähren, um ihre Verpflichtungen oder die ihrer Tochtergesellschaften, Gesellschaften, die der gleichen Gesellschaftsgruppe wie sie selbst angehören, oder jedweder anderer Gesellschaften zu besichern. Die

Gesellschaft kann zudem sämtliche oder einige ihrer Vermögenswerte als Sicherheit verpfänden, übertragen, belasten oder auf andere Weise Sicherheiten erschaffen.,,

Der amtierende Notar, der englischen Sprache kundig, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der vorgenannten Partei diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Verlesung und Erklärung des Vorstehenden an den Erschienenen hat dieser mit dem amtierenden Notar diese Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: J. ZEAITER und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 juin 2013. Relation: LAC/2013/26575. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - Der Gesellschaft auf Begehr erteilt.

Luxemburg, den 24. Juni 2013.

Référence de publication: 2013085717/111.

(130105465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

Pendekar Holdings (HARIPUR) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: USD 18.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 90.698.

In the year two thousand thirteen, on the nineteenth of June.

Before Maître Joseph ELVINGER, Civil Law Notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, the undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "Pendekar Holdings (Haripur) S. à r.l.", a Société à responsabilité limitée, having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, incorporated pursuant to a notarial deed enacted by the undersigned notary on 20 December 2002, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg under section B number 90.698, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (hereinafter referred to as the "Mémorial C") number 171 on 18 February 2003; the Articles of Association of which have been amended for the last time pursuant to a notarial deed enacted by Maître Gérard LECUIT, Civil Law Notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg on 25 January 2008, published in the Mémorial C number 628 on 13 March 2008.

The meeting is composed by the sole member, "Pendekar Holdings (Haripur) Limited", a Limited Company existing under the laws of Mauritania having its registered office at Edith Cavell Street, MS-Port Louis, Mauritius, registered with the Trade Register of Mauritania under number 44146 C1/GBL,

here represented by Mr Jacob Mudde, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given privately to him.

The aforeseaid proxy, after signature ne varietur by the proxyholder and the notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Article 200-2 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended ("Article 200-2") provides that a sole shareholder of a Société à responsabilité limitée shall exercise the powers of the general meeting of shareholders of the Company and the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

The Sole Shareholder, acting in its capacity of sole shareholder of the Company, hereby passes the following written resolutions in accordance with Article 200-2 and declared and requested the Notary to act that:

First resolution

The sole shareholder decides to change the book year so that it starts on the 1st of April of each year and ends on the 31st of March of the following year.

The financial year which started on 1st February 2013 will thus terminate on 31 March 2013.

Second resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolution, the sole shareholder decides to subsequently amend article 13 of the Articles of Association so that as from now on it will read as follows:

" **Art. 13. Financial Year.** The Company's financial year starts each year on the 1st of April and ends on the 31st March of the following year."

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its capital increase at the fixed rate registration tax perception, have been estimated at about nine hundred Euro (EUR 900.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix neuf juin.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société à responsabilité limitée «Pendekar Holdings (Haripur) S.à r.l.», ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés_ Luxembourg, sous section B numéro 90.698, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 20 décembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (ci-après le «Mémorial C») numéro 171 du 18 février 2003; et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg le 25 janvier 2008 publié au Mémorial C numéro 628 du 13 mars 2008.

L'assemblée est composée de l'associé unique, «Pendekar Holdings (Haripur) Limited», une Limited Company existant sous les lois de Mauritanie, ayant son siège social à Edith Cavell Street, MS-Port Louis, Ile Maurice, immatriculée auprès du Registre de Commerce de Mauritanie sous le numéro 44146 C1/GBL

ici représentée par Monsieur Jacob Mudde, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui-délivrée.

Laquelle procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

L'article 200-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 dans sa version coordonnée («Article 200-2») dispose qu'un associé unique d'une société à responsabilité limitée exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des associés de la Société et les décisions de l'associé unique seront documentées dans un procès verbal ou rédigées par écrit.

L'Associé Unique, agissant dans sa capacité d'associé unique de la Société, par la présente adopte les résolutions écrites suivantes conformément à l'Article 200-2 déclare et demande au Notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier l'exercice social de la Société afin qu'il commence le 1^{er} avril de chaque année et se termine le 31 mars de l'année suivante. L'exercice social qui a commencé le 1^{er} février 2013 se terminera donc le 31 mars 2013.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 13 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 13. Exercice social.** L'exercice social commence chaque année le 1^{er} avril et se termine le 31 mars de l'année suivante.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de neuf cents euros (EUR 900.-).

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française.

Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: J. MUDDE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 21 juin 2013. Relation: LAC/2013/28583. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2013085878/96.

(130105277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

Larry Berlin II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 159.507.

Changement suivant le contrat de cession de parts du 18 juin 2013:

- Ancienne situation associée:

Larry Holdco S.à r.l.: 500 parts sociales

- Nouvelle situation associées:

	Parts sociales
Larry I Targetco (Berlin) GmbH,	474
avec siège social à D-41061 Mönchengladbach (Allemagne), c/o Vitus GmbH, Goebenstrasse, 4, enregistrée auprès du «H.G.R. Amtsgericht Berlin (Charlottenburg)» sous le numéro HRB 145420	
Larry Residential Equities (Berlin) S.à r.l.,	26
avec siège social à L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert, enregistrée auprès du R.C.S. Luxembourg sous le numéro B176862	
Total	500

Luxembourg, le 27 juin 2013.

Pour avis sincère et conforme

Pour Larry Berlin II S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013085715/24.

(130105161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

Larry Berlin Lichtenberg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 159.496.

Changement suivant le contrat de cession de parts du 18 juin 2013:

- Ancienne situation associée:

Larry Holdco S.à r.l.: 500 parts sociales

- Nouvelle situation associées:

	Parts sociales
Larry I Targetco (Berlin) GmbH, avec siège social à D-41061 Mönchengladbach (Allemagne), c/o Vitus GmbH, Goebenstrasse, 4, enregistrée auprès du «H.G.R. Amtsgericht Berlin-Charlottenburg» sous le numéro HRB 145420	474
Larry Residential Equities (Berlin) S.à r.l., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert, enregistrée auprès du R.C.S. Luxembourg sous le numéro B176862	26
Total	500

Luxembourg, le 26 juin 2013.

Pour avis sincère et conforme

Pour Larry Berlin Lichtenberg S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013085716/24.

(130105548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.